Bulletin
d'information

N° 36

Décembre 2016

(Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire
Guy BOUCHAUD
maire.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie
Mme Christelle PROVOST
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes :
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Site **:**
www.saint-mesmin.fr

Mairie ouverte Mardi et Jeudi
de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02
Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire
Mardi : de 9 h à 12 h
Jeudi : de 9 h à 12 h
Samedi : sur rendez vous

CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

Le Maire Guy BOUCHAUD
et toute l'Equipe Municipale
(Elus et employés)
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2017

SOMMAIRE

Page 1 :Couverture.
Page 2 :Sommaire – Repas des Aînés - Nouvelle Communauté de Communes – La Petite Sardine -
Page 3:Le petit mot du Maire
Page 4: Informations : Enquête publique- Coiffure à domicile - Compteur Linky
Page 5: Informations : Podium – Crêche –.Les illuminations – Information EDF -
Page 6 : Informations du service National, du SMCTOM pour le rappel des consignes de tri et de la Préfecture sur la vigilance. Centre de Loisirs d'Excideuil.
Page 7 : Informations : Cuma – Etang des Forges - Associations et manifestations : Soirée champignons
Page 8:Associations et manifestations : Soirée Loto - 11 novembre – Noël des enfants -
Page9 :Associations et manifestations : La troupe du Saut Ruban – Auvézère Animation – Les manifestations à venir -
Page 10 :Le coin de nos lecteurs – Le saviez-vous ? Mot reçu en Mairie - Info des Fontanelles
Page 11 : Compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2016
Page 12 :Compte rendu du conseil municipal du 02 novembre 2016 (suite)
Page 13 : Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016
Page 14 : Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016 (suite)
Page 15 : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable.
Page 16 : Le trimestre en photos

REPAS DES AÎNES le 7 Janvier 2017 à 12h

Le repas sera servi dans la salle du Cantou et animé par Rick, (La clef du Bonheur)
Gratuit pour les habitants de Saint-Mesmin à partir de 65 ans et les enfants jusqu'à 12 ans.
Participation de 20 € pour les autres personnes.

2017, une nouvelle communauté de commune

Le 1er Janvier 2017 la Communauté de Communes de Causses et Rivères en Périgord, que nous avions rejointe en 2009 et qui comptait à ce jour 20 communes et près de 10.000 habitants sera dissoute.
19 de ces communes seront maintenant intégrées dans la communauté de commune du Pays de Lanouaille.

Une de nos priorités sera de donner une nouvelle identité à cette nouvelle intercommunalité pour laquelle, nous allons avec tous les élus, repartir pour de nouvelles étapes afin d'améliorer le bien être et la prospérité de tous.

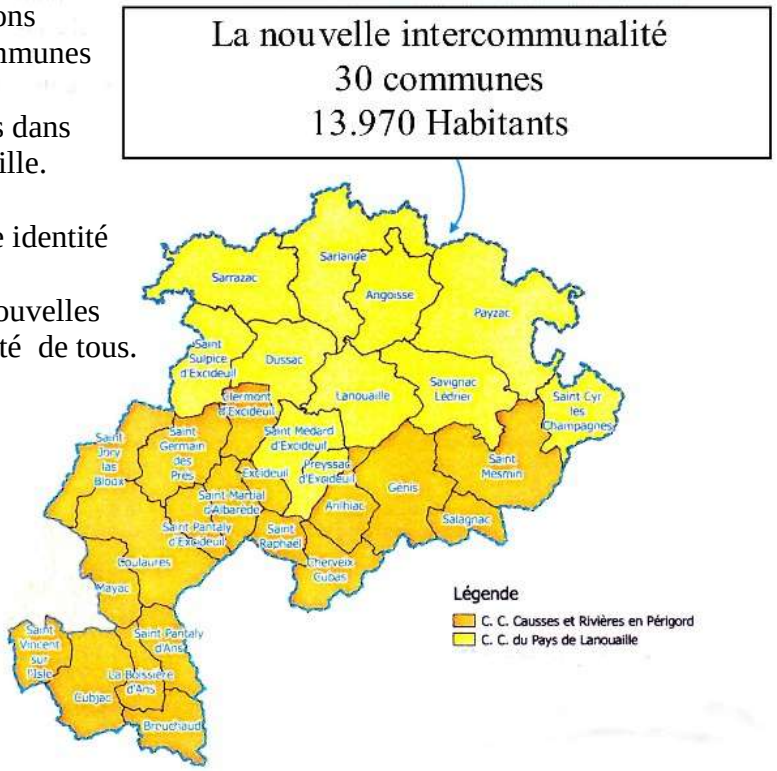

Une petite carte conçue par« la Petite Sardine »

Le petit mot du Maire

Chers Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

Ce bulletin clôture l'année 2016 et prépare l'année 2017.
Au moment où je rédige cette page j'ai une pensée émue pour tous nos compatriotes de la commune qui nous ont quittés en 2016 et je n'oublie pas leurs proches qui surmontent cette épreuve avec difficultés.
Cette année 2016 avec l'aide des autres 9 conseillers j'ai pu poursuivre notre action et tenir nos engagements dans la confiance, la solidarité et l'entraide. Cela a permis de maintenir nos infrastructures à un niveau acceptable, de garder nos réserves budgétaires sans avoir eu besoin de recourir à une augmentation d'impôts, de préserver l'avenir en rendant notre commune plus attrayante et mieux connue.
Notre Cantou a reçu l'agrément « 3 épis » des Gîtes de France, ce qui lui permet déjà d'afficher un taux de remplissage exceptionnel pour 2017. Il va recevoir l'agrément de la Fédération Nationale des Pêcheurs ce qui va augmenter encore la fréquentation de ce remarquable bâtiment qui est apprécié par tous ceux qui y ont eu accès. Nos employés municipaux ont eux aussi largement contribué à ce succès en faisant la promotion et en entretenant ce site, en accueillant 24h/24 les clients et en montrant leur disponibilité et leur compétence. Notre bulletin (très apprécié par vous tous) et notre site internet ne sont pas étrangers à cette réussite et je félicite le 1er Adjoint et les élus qui m'assistent aussi dans ce domaine.
L'année 2016 a vu aussi la majorité d'entre vous ,fiers de leur commune ,participer à nos diverses activités et respecter les différentes consignes en matière de tri-sélectif, d'entretien des abords des voies publiques et de respect de nos consignes de circulation ou d'utilisation des voies communales etc...C'est grâce à cela que nous pouvons préserver notre environnement et maintenir notre patrimoine à un bon niveau. Je vous remercie et vous serez récompensés par la poursuite de notre politique de stabilité en matière fiscale.
L'année 2016 a vu enfin le mouvement associatif s'accentuer, ce qui apparaît de plus en plus comme une nécessité au moment où la crise (malgré les annonces) perdure. Maintenant nous comptons en effet 7 associations officielles et actives sur notre commune. Chacune d'entre elles prépare un programme d'activités pour 2017, dans ce bulletin vous pourrez en découvrir quelques-unes. Cela est le signe que nous avons une commune vivante tournée vers l'avenir. Je remercie enfin tous ceux d'entre vous qui, à un moment ou à un autre, nous ont aidés en 2016.
L'année 2017 confirmera cette orientation vers l'avenir. Plusieurs projets verront le jour :
l'agrandissement de notre bâtiment du Verger de l'Avenir qui permettra non seulement de préserver nos matériels à l'abri mais de faire de ce site un lieu où nos jeunes auront plaisir à se rencontrer,
l'aménagement des Gorges de l'Auvézère en aval du Saut Ruban qui permettra un accès piétonnier vers les Forges de SAVIGNAC et au-delà , qui favorisera l'organisation de manifestations sportives réservées à tous ,qui revalorisera à terme notre bourg et l'activité de nos hébergeurs , campings, exploitants agricoles ou artisans etc...
L'année 2017 sera aussi une année importante pour l'avenir de notre communauté de Communes avec notre intégration à la Communauté de Communes de LANOUAILLE. SAINT-MESMIN qui sera représentée par le Maire et le 1er Adjoint entend y jouer un rôle particulier pour contribuer à la réussite de cette nouvelle entité qui devrait vous permettre enfin de voir des projets artisanaux, commerciaux ou touristiques évoluer.
L'année 2017 verra les élections présidentielles et législatives. Je vous recommande d'aller voter et de montrer que la commune de SAINT-MESMIN n'est pas indifférente à l'avenir de notre Pays.
Je vous souhaite à toutes et à tous une Excellente Année 2017 !

Bien sincèrement.

Guy BOUCHAUD

INFORMATIONS

ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, portant sur une demande d'autorisation d'exploiter (renouvellement et extension) la carrière à ciel ouvert de roches métamorphiques sur le territoire de la commune de Saint-Mesmin présentée par la SARL COULAS ENTREPRISE, ouverte du mardi 11 octobre 2016 au jeudi 10 novembre 2016 a été réalisée.
Les résultats ne nous sont pas encore communiqués

Le Changement d'assiette du chemin rural qui longe la carrière et mène à La Quintinie fait parti de cette demande d'autorisation.

En vue de l'extension de la carrière, en 2013, le Conseil Municipal avait voté le changement d'assiette du chemin rural qui longe la carrière et qui mène à la Quintinie.
En jaune sur le plan, tracé du nouveau chemin.
La société COULAS s'est engagée à financer la construction de cette nouvelle voie communale qui sera goudronnée et rejoindra la Départementale à l'endroit déjà autorisé par le Conseil Départemental.

COIFFURE A DOMICILE

Nous somme heureux de vous annoncer qu'une nouvelle entreprise voit le jour dans notre commune.
A partir de début janvier 2017, Mlle Mélanie LAURENT habitante de la Clautre propose ses services de coiffure à domicile. Son commerce s'adresse aussi bien aux femmes, qu'aux hommes ainsi qu'aux enfants. Pour la joindre tel : 06 59 72 84 63 Elle passera chez vous dés le mois de janvier pour vous proposer ses services et vous déposer un questionnaire afin de répondre au mieux à vos besoins.
Nous lui souhaitons une bonne réussite dans son entreprise.

ERDF, COMPTEURS LINKY

Nous vous avions déjà parlé dans le n° 34 du mois de juin, Des atouts du compteur Linky. Qui ont déjà été largement présentés: entre autres services, ce compteur permet de procéder à la facturation sur les consommations réelles et non plus sur des bases estimées. Il est capable aussi de faire des opérations de relève à distance qui sont pour le moment à la charge des entreprises de relève. Il permet de mieux diagnostiquer à distance des pannes éventuelles alors que jusqu'à présent, en cas de rupture d'alimentation, ERDF en avait connaissance que si le consommateur se signalait.

Dordogne. Un village condamné pour refus de compteurs Linky

Le tribunal administratif de Bordeaux a suspendu la délibération municipale d'un village de Dordogne, Montferrand-du-Périgord (160 habitants), qui refusait l'installation de compteurs électriques Linky, le condamnant à payer 1 200 euros de frais de justice.

Le collectif « Stop Linky », qui s'oppose au déploiement de ces compteurs dits « intelligents », a recensé 268 communes, dont Caen et Saint-Denis, ayant pris des délibérations contre ces compteurs, qui suscitent chez certains des inquiétudes sur la vie privée et pour la santé en raison des ondes électromagnétiques qu'ils émettraient, ce que Linky réfute.
Concernant le compteur Linky, une dizaine de procédures en référé ont eu lieu en France, aboutissant à la suspension des délibérations dans l'attente d'un jugement sur le fond.

Note du Maire : C'est pourquoi afin d'éviter toutes dépenses en justice qui ne mèneraient à rien la mairie a décidé de ne pas intervenir dans ce dossier.

INFORMATIONS

PODIUM

Nous avons reçu le podium commandé depuis plusieurs semaines.
Celui-ci est composé de 12plateaux de 1 m sur 2, accolable les uns aux autres et réglables en hauteur. Ce podium va nous servir dans nos diverses manifestations, il a déjà servi notamment dans le cantou lors de notre soirée champignons le 22 octobre.

CRECHE

Un grand nettoyage a été réalisé ce printemps dans l'église, la sacristie et le petit hall attenant, par Annick JACQUET avec l'aide et le soutien d'Erika QUEMENEUR.
Tri, dépoussiérage, peinture et réaménagement ont suivi. Les sujets d'une ancienne crèche, ont été retrouvés pendant ce nettoyage. Une restauration de ceux-ci était nécessaire, certains sujets avaient besoin de plus grands soins qui ne pouvaient se faire que par des personnes sachant manier l'art, la sculpture, et la peinture avec minutie. En deux mots des artistes.

Nous remercions chaleureusement Inez et Ben VERBON de Linard pour leur grande participation à la reconstruction et la coloration de parties manquantes. La crèche ainsi reconstitué a été réalisée par Valérie LEYMARIE et est visible depuis le 15 novembre dans notre église.

LES ILLUMINATIONS

Comme chaque année, pour les fêtes de fin d'année, Eric et Valérie ont illuminé le bourg de notre petite commune et ils ont dressé un énorme sapin, offert par Roger NESPOUX sur la place de notre village et mis en valeur l'église et notre gîte de groupe « Le Cantou »

INFORMATION EDF

Ne soyez pas étonnés, afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité un survol des lignes électriques moyennes tensions par hélicoptère à très basse altitude sera effectué entre le 02 janvier et le 28 février 2017 sur notre commune.

INFORMATIONS

Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

LA GAZETTE DU TRI

La collecte, comment ça marche ?

La collecte des Ordures Ménagères est effectuée dans nos communes par le **SMCTOM de Thiviers**.
Les Ordures Ménagères se découpent en plusieurs catégories :

- Les Déchets Ultimes, nos sacs noirs, traités par enfouissement.
- Les Emballages Recyclables, nos sacs jaunes, transformés en de nouveaux objets.
- Les Emballages en Verre, pots, bouteilles et bocaux, recyclés en nouvelles bouteilles.
- Les Déchets Bio-Dégradables (fermentescibles), qui doivent être compostés à la maison de préférence.
- Les Déchets Encombrants (volumineux, dangereux, toxiques, polluants...) qui sont à déposer obligatoirement en déchetterie.

Le **traitement** de ces déchets est géré par le **SMD3**, Syndicat Départemental en charge des principales installations de traitement (Centre de tri des emballages et Centre d'enfouissement).
Tout cela est financé par les usagers eux-mêmes via la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est calculée dans les impôts fonciers, en fonction des bases foncières des communes. C'est le SMCTOM qui perçoit cette TEOM.
Il faut savoir que malgré les augmentations de charges liées aux carburants, aux traitements des déchets et autres, le taux d'imposition reste inchangé depuis 2003 (12.5%).

Les caractérisations des déchets recyclables . . .

La particularité des sacs jaunes, c'est que les matériaux (emballages) sont rachetés par les recycleurs car c'est pour eux de la matière première. Le recyclage des emballages consomme moins d'énergie que la transformation de ressources naturelles pour la fabrication des mêmes produits, il limite également l'extraction de ces matières premières naturelles (pétrole, bois, minerai de fer...).
Cette revente permet au SMCTOM de limiter les coûts de collecte et de traitement des emballages (tri par matériaux).
Mais tout ce que nous apportons au Centre de Tri est **contrôlé**, on appelle ça des **caractérisations**. Elle permettent d'identifier les différents matériaux contenus dans les sacs jaunes et en quelle proportion.

«TAUX DE REFUS EN HAUSSE»

Lors de ces contrôles, chaque matière est trié, papiers, cartons, bouteilles plastiques, métal . . . mais également les erreurs de tri ! C'est le **REFUS DE TRI**.
Malheureusement ce taux de refus de tri est en augmentation ces derniers mois, ce qui nous vaut des pénalités financières.
Ces erreurs sont lourdement taxées et viennent "amputer" les recettes de la revente de matériaux.

Le SMCTOM met tout en oeuvre pour une gestion étroite des coûts liés à la collecte des Ordures Ménagères, mais c'est vous, usagers du quotidien, qui agissez sur la qualité du tri que nous collectons.

Restes de repas, couches de bébé, sacs de cendres, fruits pourris, jouets, objets en plastiques divers, bâches agricoles, sacs noirs, tubes métal, sciures . . .

Voici une liste non exhaustive de ce que nous pouvons retrouver dans les sacs et conteneurs à couvercles jaunes.
Il nous paraît anormal que l'incivilité d'une partie de la population ruise au bon déroulement du processus de recyclage de nos emballages, sans compter la punition financière supportée par . . . tous les usagers.

Exemple de collecte des conteneurs jaunes semaine 40 (du 11 au 20 Novembre 2016)

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

- Dans le sac jaune ou le conteneur jaune, je ne mets que des **EMBALLAGES, en plastique, en carton, en métal.**
- Je mets également les papiers, journaux, revues, magazines. Tous les papiers encrés en fait.
- Mes emballages doivent être simplement vidés et raclés de leur contenu.
- Je n'imbrique pas mes emballages, par exemple pas de journaux dans les cartons de lessive ou de bouteilles plastiques dans les boites métal.

Le tri des emballages n'a pas de caractère obligatoire pour l'instant. C'est une simple question de bon sens et de prise en compte de notre environnement pour les générations futures.

Alors s'il vous plait, respectez ces petites consignes ou n'utilisez pas du tout les sacs jaunes et les conteneurs à couvercles jaunes.

Attention au déchets verts à la déchetterie !

Les fréquentations des déchetteries sont en constante augmentation chaque année. C'est un bon point car tous les déchets peuvent rejoindre leurs filières de retraitement et ainsi être valorisés.
Mais il existe des déchets qui peuvent se recycler sans passer par la déchetterie, **la tonte de pelouse par exemple**.
Actuellement nous collectons environ 1 500 tonnes de déchets verts par an, qui sont traités par broyage et compostage. Ce sont des traitements coûteux car c'est un processus complexe et énergivore auquel il nous faut rajouter le transport vers le centre de compostage.

S'il apparaît normal de récupérer les déchets de tailles, d'élagage et autres entretiens de haies et d'arbustes, **trouvez-vous logique de transporter la tonte de vos pelouses avec votre véhicule jusqu'à la déchetterie, pour qu'ensuite nous l'emmenions vers le centre de compostage ?**

La tonte de pelouse doit être, de préférence, traitée à domicile par compostage au fond du jardin, en paillage du potager ou des haies pour amender la terre, en paillage des bordures pour désherbage, en mulching (technique qui broye l'herbe en fines particules qui permet d'enrichir votre pelouse) . . .

Jours et Horaires d'ouverture des déchetteries

Nexalies : Du 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Thiviers ouvert : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.
Mareuil ouvert : Du mardi au samedi (Avril à Octobre) et Mardi, mercredi, jeudi et samedi (Novembre à Mars)
Payzac ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi.
La Coquille ouvert : Mardi, jeudi, vendredi et samedi.
Hautefort ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi

SMCTOM de Thiviers - Les Chemins Rouges - 24 270 DUSSAC Tél : 05.53.52.05.16 Fax : 05.53.52.08.02 Mail: contact@smctom-thiviers.com

Centre du service national de Limoges

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :
http://www.mon-service-public.fr
En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges
Accueil téléphonique uniquement :
05 55 12 69 92
Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00
Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30
csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers d'inscription de vos enfants au Centre de loisirs d'Excideuil sont disponible en mairie.

Document reçu de la Préfecture pour être diffusé

Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent.
En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis ou limiter sa portée, et ainsi sauver des vies.

Pourquoi signaler un comportement suspect ?

En étant attentif à son environnement quotidien, tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

Comment détecter une situation suspecte ?

La préparation d'une action terroriste n'a pas toujours la perfection que l'on imagine. Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. Faites appel à votre bon sens et à votre intuition. Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement.

Appelez les forces de sécurité intérieur au : 17, 112
(ou 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler)

INFORMATIONS

CUMA

Le 6 décembre 2016, les adhérents de la CUMA de Saint Mesmin se sont réunis dans la salle d'accueil. 17 membres sur les 30 adhérents que regroupe cette société coopérative agricole se sont retrouvés autour du bureau composé du Président Patrice MERY, son secrétaire Frédéric COMBY et du trésorier Pascal GERAUD. Après avoir contrôlé les comptes, il n'a pas été prévu de nouveaux achats dans l'immédiat.

La CUMA, pour quoi faire ?

Les agriculteurs ont, depuis longtemps maintenant, l'habitude de travailler et d'acheter du matériel en commun. La Cuma offre un cadre juridique permettant de pérenniser et d'optimiser le travail d'équipe dans un contexte économique où l'accroissement de la compétitivité est devenu fondamental. Elle est aussi un lieu d'échanges, de contacts entre les hommes. Concrètement, la Cuma va permettre de réduire les coûts de la mécanisation en augmentant la quantité de travail réalisée pour un même matériel.
En outre, la Cuma permet de disposer de matériels modernes et innovants et de partager les risques.

ETANGS DES FORGES

A partir du 1er mars et jusqu'au 30 octobre 2017 les deux étangs, Moulin Haut et l'étang des Forges seront de nouveaux ouverts a la pèche. Fermé en 2016 pour permettre la reproduction des nombreuses carpes réintroduites dans l'étang des Forges du bas, celui-ci est de nouveau opérationnel.
Notre Maire avait promis l'année dernière une mesure pour dédommager les fidèles pêcheurs qui avaient pris une carte au même prix que les autres années malgré un étang de moins. C'est avec plaisir que le Conseil à décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des cartes pour 2017 et **d'octroyer aux titulaires de la carte de 2016, 5 tickets « Sous-Rubans »** d'une valeur totale de 5 € (valables sur nos marchés de nuit) à chacun de ceux qui prendront la carte en 2017.
Les tarifs pour la saison sont : Habitants de la commune : 35 €, Hors commune : 50 €, Mensuel : 20 €, Spécial gîte (a mettre a disposition de leurs clients) : 20 € et Journalière 7 €

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

SOIREE CHAMPIGNONS

Le Samedi 22 octobre, a eu lieu la soirée champignons. L'animateur, Benoit PEYRE nous a présenté les champignons sous un angle inhabituel instructif et amusant, à savoir la vie du champignon à travers le temps, l'espace, les couleurs et formes, leurs côtés amusants et curieux, les dictons, la poésie fongique etc… Le tout avec une forte interaction avec le public, et projection de photos.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

SOIREE LOTO

La soirée Loto, du 5 novembre, organisé par AIS dans la salle des fêtes du Cantou, a réuni plus d'une centaine de personnes malgré les manifestations dans les communes avoisinantes. Ce loto, basé sur la gastronomie a ravi tous les participants. Poulets, lapins, pintades cochon et du gibier comme des quarts de chevreuil ont été gagnés toute la soirée. C'est la petite Charlotte petite fille de Christiane et Claude Rousseau qui a remporté l'un des deux gros lots, un séjour de charme et gastronomie pour deux personnes.

11 NOVEMBRE

La Cérémonie du 11 novembre, a réuni comme d'habitude de nombreuses personnes de la commune, du plus jeune au plus âgé. Une visite au jardin de l'Avenir a suivi cette cérémonie où tous les enfants, chacun auprès de son arbre respectif a reçu des mains de notre Maire un petit sac contenant des fruits, pommes noix, noisettes et raisin (tous ne provenaient pas du verger). La matinée s'est terminée dans la salle d'accueil par le pot de l'Amitié.

NOËL DES ENFANTS

Le Noël des enfants de la commune s'est déroulé le samedi 17 décembre dans le Cantou. Commencé par une séance de maquillage l'après midi. Il s'est poursuivi avec les chants de noël des enfants animés par Rick « La Clef du Bonheur » jusqu'à l'arrivée du Père Noël et la distribution de cadeaux. Un goûter a clôturé la journée.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

LA TROUPE DU SAUT RUBAN

Le 25 Mars, Saint-Mesmin aura la primeur comme chaque année de la nouvelle représentation théâtrale de la Troupe du Saut Ruban, qui nous fera assister à son spectacle mêlé de théâtre, sketches, comédies et danses folkloriques.

AUVEZERE ANIMATION

Après de longs mois en sommeil, Auvézere Animation s'est réveillé, l'Assemblée Générale a eu lieu le 24 novembre. Le bureau a été renouvelé, ont été élus : Président Jean Claude ROUBINET du Bois Long, le trésorier Patrice MERY et le secrétaire Bruno SENAMAUD. Lors d'une nouvelle réunion le 15 décembre il a été décidé pour le 12 août 2017 d'organiser un concours de pêche et des animations qui se faisaient tous les ans autour de l'étang de Serge LAFAURIE à la Rouye.

LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS A VENIR

REPAS DES AÎNES

7 Janvier à 12h repas des Aînés dans la salle du Cantou animée par Rick, La Clef du Bonheur. Gratuit pour les habitants de Saint-Mesmin de plus de 65 ans, et participation de 20 € pour les autres personnes.

TRAIL

29 Janvier, pour la 1ère fois**,** un trail **est organisé** au départ du bourg de saint-Mesmin et conduira les participants jusqu'à Cubjac sur une distance de 53 kms. L'année suivante sera l'inverse, le départ se fera de Cubjac et l'arrivée à Saint Mesmin.

TRAIL DES GORGES DE L'AUVEZERE

18 et 19 Février. le 18 à 19 h le 1er trail en nocturne sur une distance de 10km, et le 19 à partir de 9 h, le trail traditionnel qui à lieu tous les ans et qui rassemble plusieurs centaines de concurrents pour un parcours dans les gorges de 10, 18 ou 28 kms.

THEATRE

25 Mars 20h30 Saint Mesmin aura la primeur comme chaque année de la nouvelle représentation théâtrale de la Troupe du Saut Ruban, qui nous ferra assister à un spectacle mêlé de sketches, comédies et danses folkloriques.

CEREMONIE

8 Mai Cérémonie devant le monument Aux Morts dans le bourg de Saint Mesmin.

FETE DE LA MUSIQUE

18 Juin Prévue cette année « au Jardin de l'Avenir » sous l'extension du hangar municipal (qui devrait être inauguré à cette occasion) .Cette soirée sera Animée par The Brouillac Blues Band, Gaby LASTERNAS et La Clef du Bonheur.

RANDONNEE

25 Juin aura lieu « La montée du Puy des Ages », randonnée au départ de 5 communes, Juillac, Payzac, Saint Cyr Les Champagne, Savignac Lédrier et Saint Mesmin, avec un parcours variant de 5 à 9 kms et comme point commun les retrouvailles au Puy des Ages pour un pique-nique tiré du sac.

MARCHE DE NUIT

Dates retenues les 19 Juillet, 2 août et 23 août.

CONCOURS DE PECHE

12 août animations et concours de pêche organisé par Auvézère Animation autour de l'étang de Serge LAFAURIE à la Rouye

10 novembre LOTO GASTRONOMIQUE organisé par A.I.S.

LE COIN DE NOS LECTEURS

NOTRE PETIT JEU

Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve ce palmier qui peut-être est le seul sur la commune aussi haut.
Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse.
Le panneau sur la photo du trimestre précédent se trouve sous un tilleul au poteau de Brussy. La première personne s'étant manifestée avec la bonne réponse a été récompensée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Mime MARCEAU de son vrai nom, Marcel MANGEL est né à Strasbourg le 22 mars 1923. Lorsqu'il a quinze ans, Strasbourg est évacuée. **La famille part se réfugier à Saint-Mesmin en Dordogne, chez Mr. Charles BOURBON**. Il y restera quelques mois.
Ses dons artistiques, pour la peinture notamment, le conduisent à s'inscrire à l'école des arts décoratifs de Limoges. En 1943, Marcel "entre dans la Résistance française. Faussaire de génie, il copiera et imitera des papiers d'identité pour que ses camarades entrés en résistance puissent circuler. Après la déportation de son père (qui décéda à Auschwitz), Marcel décide de rejoindre son frère dans la résistance.
Devenu comédien célèbre et international, lors d'une représentation à Sarlat plusieurs années après, le 4 avril 1987, il invite et dédit son spectacle à Mr. Charles BOURBON devenu le Maire de Saint Mesmin.
En quelques mots, (choses rarissimes), il se souvient : Il y avait des raisins, on ramassait les pommes de terre. J'ai été admirablement reçu dans la famille Bourbon. Souvenirs de foires, des bals publics, de la guerre, de ceux qui tombèrent sous les balles ennemie. Moments intenses, émouvants, retrouvailles bien réelles sur scène avec Charles Bourbon de Saint Mesmin chez lequel, le petit Marcel avec sa famille venue d'Alsace se réfugia pendant la guerre.

Un petit mot reçu suite à l'envoi du bulletin municipal de septembre 2016

Après avoir lu le mot du maire, je cite :
« Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, à contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout »
Merci à l'équipe municipale pour tout ce qu'elle entreprend. F.M.

Trop de gens traversent la vie en attendant que les choses arrivent
au lieu de faire en sorte qu'elles se produisent.

LA FERME DES FONTANELLES

Une information venant de la ferme des Fontanelles à Veaupeytourie. (ferme bio avec légumes et œufs frais) La vente à la ferme sera ouverte les jeudis et vendredis après-midi.
Le samedi matin, est réservé, sur rendez-vous pour venir chercher les commandes passées en semaine.
Wieger FRENKEN et Dimphi HOMBERGEN « Les Fontanelles » Tel 06 73 13 10 46 ou 06 75 98 23 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 novembre 2016

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /09/

L'an deux mil seize, le 02 novembre le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le20 octobre, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.
PRESENTS : Mmes Sandra COMBY, Annick JACQUET, Mrs Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean-Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE, Olivier ROCHE.
Absents :, Yvette DEVAUD **SECRETAIRE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence.IL remercie aussi Bernard LABORIE pour la qualité de l'animateur de la soirée champignons. Il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Prise d'une délibération sur le Droit de Préemption Urbain.
Cette demande est accordée à l'unanimité.

1/Délibération sur le Droit de Préemption Urbain.

Le Maire annonce que le Conseil Départemental prépare le projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère pour un coût d'environ 400 000 € comprenant la construction de 2 passerelles (l'une en amont du Saut Ruban, l'autre en aval) implantées sur des terrains appartenant ou qui appartiendront à la commune, l'aménagement de cheminements pour rejoindre ces passerelles et les Forges de SAVIGNAC, la mise en place de points d'observation etc…Il ajoute que tous les propriétaires concernés ont déjà signé des conventions avec la Mairie mais que pour pérenniser le financement du Conseil Départemental, au cas où certains propriétaires ou usufruitiers viendraient à vendre leurs parcelles et dénonceraient de fait la convention, il faut que la mairie soit prioritaire pour cet achat. La loi le permet à condition que le Conseil Municipal prenne une délibération de DROIT de PREEMPTION URBAIN sur toutes les parcelles qui intéressent la commune. Le Maire montre les parcelles sur la carte et propose que la commune puisse exercer son droit de préemption sur les parcelles BI 82,BI74,
BI65,BI64,BI63,BK148,BK37,BK136,BK135,BE25,BE22,BE20,BE1,BE186.
Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

2/Préparation du LOTO du 5 novembre.

L'ensemble des Conseillers se partagent les tâches à accomplir. Sandra COMBY, Pascal GERAUD et Guy BOUCHAUD fourniront gratuitement des pommes et des noix, tous les autres Conseillers fourniront les crêpes.

3/Préparation de la cérémonie du 11 novembre.

Le Maire rappelle que cette cérémonie est aussi l'occasion pour les enfants de venir visiter le Verger de l'Avenir. Il propose d'organiser à cette occasion le partage de la récolte de fruits. L'ensemble des Conseillers accepte cette proposition et chaque enfant se verra remettre un sac vert rempli de pommes et de noix fournies gratuitement par Sandra COMBY, Pascal GERAUD et Guy BOUCHAUD.

4/Délibération sur les nouveaux tarifs du Cantou.

Le Maire annonce que la Cantou vient de recevoir l'agrément «3 épis des Gîtes de France» et qu'il convient d'inclure les charges dans le prix de location. Il présente l'étude réalisée par le secrétariat qui montre qu'il convient d'augmenter les prix Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le tableau présenté.

5/Projet de mise en place de panneaux d'informations communales dans tous les hameaux.

Le Maire rappelle que lors du premier mandat l'équipe s'était engagée à mettre en place des panneaux d'informations communales dans tous les hameaux. Il présente un modèle de panneau possible. Un long débat s'instaure sur la forme de ces panneaux, les dimensions, le contenu etc… Il est donc décidé que chaque Conseiller devra pour le prochain conseil fournir un projet de panneau propre à son hameau.

6/ Enquête publique concernant le projet d'extension et d'exploitation de la carrière.

Le Maire informe le Conseil des préoccupations du Commissaire Enquêteur concernant le changement d'assiette du chemin rural et explique qu'il faut trouver une solution juridique pour à la fois préserver les intérêts de la commune et ceux de la SARL COULAS qui ne peut pas se permettre d'attendre encore longtemps l'autorisation d'extension.
Après un long débat sur la solution à trouver le Conseil accepte à l'unanimité le dépôt de la demande d'autorisation d'extension déposée par la SARL COULAS, il accepte aussi à l'unanimité le déplacement d'assiette du chemin rural qui mène à La Quintinie et précise qu'il accepte que l'ouverture du nouveau chemin puisse se faire lorsque l'assise du chemin actuel risquera d'être affectée par l'extraction des

matériaux. Il ajoute d'autre part que l'exploitant devra prendre à sa charge tous les frais relatifs à la création et à l'ouverture de ce nouveau chemin rural.

7/Etude des nouveaux devis concernant l'extension du hangar municipal.

Le Maire présente un nouveau devis établi par l'entreprise PAULY concernant les travaux VRD pour un montant de 3640 € HT. Ce devis est accepté à l'unanimité. Le Maire présente ensuite 2 nouveaux devis concernant la construction du bâtiment. C'est le devis de l'entreprise GOUDY (présenté par Pascal GERAUD) qui l'emporte à l'unanimité pour un montant de 16 701 € HT. Le Conseil donne mandat au Maire pour débuter les travaux en février 2017 et réceptionner le bâtiment le 08 mai 2017.

8/ Point sur les travaux en cours.

Le Maire dresse le bilan de tous les travaux de voirie effectués en 2016 et annonce que le plan prévu est entièrement accompli avec quelques suppléments à La Cote, La Rouye et dans le Bourg.

Il annonce que les prochains travaux consisteront en la mise en place des conteneurs semi-enterrés au Verger de l'Avenir, à la réfection du clocher. Les membres du Conseil demandent d'inclure la route des Bichets dans le programme de voirie 2017.Il fait le point sur les futurs travaux acceptés et réalisés par le SDE 24 en 2017 : Installation d'une borne électrique au pont de SAINT-MESMIN, renforcement de la ligne qui dessert le moulin, réfection de la ligne électrique qui dessert le Tournier du Breuil, renforcement de la ligne Chez Bobas, le Belleu, les Chaumettes.

9/ Ouverture du chemin rural aux Pagnons.

Le Maire fait part des difficultés rencontrées pour rouvrir ce chemin rural. Les membres du Conseil lui donnent mandat pour prendre les mesures réglementaires pour rouvrir ce chemin sur une largeur de 3 mètres, faire déplacer les clôtures implantées dans l'assiette du chemin et couper tous les arbres et arbustes qui ont poussé sur le chemin et sur les bas-côtés afin que ce chemin soit opérationnel au printemps.

Divers..

Bernard LABORIE fait le point de la réunion qu'il a eue avec le SPANC et annonce une hausse de la redevance «contrôle de l'assainissement» De 72 € pour chaque contrôle effectué tous les 6 ans cette taxe passera à 109 €.pour les contrôles avec avis favorable sans réserves qui seront effectués tous les 9 ans ou tous les 6 ans pour les contrôles ayant un avis avec réserves. Annick JACQUET fait le compte rendu de la réunion qu'elle a eue avec Yvette DEVAUD au SIAS d'Excideuil. Elle annonce que les travaux de restauration des toitures vont enfin être réalisés, que toutes les maisons sont occupées et que le taux de remplissage du restaurant est bon. Olivier ROCHE annonce que lors de la prochaine réunion il proposera un projet d'installation de bac souple anti-incendie à Charoncle. Sandra COMBY annonce qu'elle a acheté les cadeaux de Noël pour les enfants. Le Maire rappelle que l'animateur «La Clef du Bonheur» fera chanter les enfants qui seront maquillés par Julia TOUILLET. Annick JACQUET annonce qu'elle achètera les cadeaux des Aînés chez Bijou. Valérie LEYMARIE sera chargée de préparer la crèche qui comportera pour la première fois des personnages anciens retrouvés dans les archives communales et restaurés par Mme VERBON de Linard.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 00h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /10/

L'an deux mil seize, le 13 décembre le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 03 décembre, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS :Mmes Yvette DEVAUD, Sandra COMBY ,M. Guy BOUCHAUD , Guy HAYE ,Jean Pierre DURAND , Olivier ROCHE , Pascal GERAUD ,Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents :, Annick JACQUET excusée qui a donné son pouvoir à Yvette DEVAUD **SECRETAIRE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il demande l'autorisation de rajouter 4 points à l'ordre du jour : 3 points concernant la nouvelle Communauté de Communes et un point concernant une demande de subvention. Cette demande est accordée à l'unanimité.

1/Délibérations concernant la nouvelle Communauté de Communes.

A/ Le Maire présente l'arrêté préfectoral qui fixe le nombre de délégués communautaires de la nouvelle communauté de communes à 44. Il précise que pour SAINT-MESMIN il n'y a aucun changement et que Le Maire peut être le délégué titulaire et le 1er Adjoint le délégué suppléant.

Le Conseil accepte à l'unanimité le nombre et la répartition des sièges du nouveau conseil communautaire.
B/Le Maire annonce que le traitement des dossiers de demandes de permis de construire, d'urbanisme etc… est transféré aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2017 (Loi NOTRE et MACRON). Il indique que notre nouvelle Comcom n'a pas les moyens humains pour réaliser cette charge à compter du 1er janvier 2017 et que par conséquent il serait opportun d'adhérer au service commun (déjà en place) de la Comcom de THIVIERS JUMILHAC.
Le Conseil accepte à l'unanimité cette adhésion..
C/ Le Maire précise qu'à partir du moment où l'on adhère à ce service il convient de signer une convention de mise à disposition de services (personnel et moyens) avec la Comcom de THIVIERS JUMILHAC. Il explique qu'il convient de recruter du personnel compétent pour traiter les dossiers de notre Comcom et de le mettre à la disposition du service commun.
Le Conseil accepte à l'unanimité cette convention de mise à disposition.

2/Subvention au profit d'élèves de la commune pour un voyage en Ecosse.
Le Maire rappelle que la municipalité a toujours aidé les familles dont les enfants participaient à des voyages scolaires et qu'à ce titre elle accordait aux familles une subvention de 80 € pour chaque enfant participant. Il annonce que cette année deux élèves pourraient participer à un voyage en ECOSSE organisé par le Collège Plaisance de LANOUAILLE et il demande si les membres du Conseil acceptent le versement d'une subvention de 80 € aux familles.
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le versement de cette subvention aux familles sur justificatif de la participation.

3/Contrat de renouvellement de l'assurance statutaire des employés.
Le Maire rappelle que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des employés municipaux permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge et que la Mairie a souscrit depuis de nombreuses années à ce type de contrat. Celui-ci arrivant à échéance il demande l'autorisation de le renouveler.
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

4/Bilan de la gestion des étangs des Forges.
Le Maire présente un tableau chiffré qui fait apparaître un déficit de 638 € pour l'année 2016.Il explique que ce déficit est dû en partie à la fermeture temporaire de l'Etang du bas.
Il ajoute que la réparation effectuée sur cet étang l'année dernière a tenu (la baisse du niveau d'eau constatée actuellement est liée à la sécheresse) et qu'il est possible de l'ouvrir à la pêche en 2017. Il ajoute aussi que l'année dernière il avait promis une mesure pour dédommager les fidèles pêcheurs qui avaient pris une carte au même prix que les autres années malgré un étang de moins. Après discussions, afin de tenir cette promesse, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des cartes pour 2017 et d'octroyer aux titulaires de la carte 2016 prenant la carte 2017, un lot de 5 tickets (d'une valeur totale de 5 €) à valoir sur les marchés de nuit de l'été 2017 de St Mesmin.

5/Ouverture d la salle d'accueil aux membres du « club du temps libre ».
Le Maire rappelle que ce club n'est pas une association officielle mais un club qui a demandé à bénéficier de l'ancienne cantine pour se réunir le jeudi après midi. Il ajoute que tout le monde a été informé que cette salle n'est pas aux normes « PMR » et ne possède pas de sanitaires particuliers. Il annonce qu'il a été alerté par le problème d'une personne PMR qui souhaiterait fréquenter ce club et qu'il convenait donc d'envisager l'ouverture de la salle d'accueil au club le jour où cette personne PMR souhaiterait venir. Il précise que la majorité des membres du club ont émis un avis favorable à cette demande à partir du moment où il s'agit d'une mesure exceptionnelle.
Les membres du Conseil se prononcent favorablement pour que la salle d'accueil soit ouverte à chaque fois que la demande sera adressée au plus tard le jeudi matin par la personne qui a la charge de ce PMR (afin d'allumer le chauffage)

6/ Enquête publique concernant le projet d'extension et d'exploitation de la carrière.
Le Maire annonce qu'il n'a toujours pas reçu le rapport du Commissaire Enquêteur mais que d'après les autorités compétentes de la Préfecture le dossier semble en bonne voie. Le problème de la sortie de la nouvelle route sur la Départementale est traité , l'enquête archéologique est lancée .Il annonce que dans cette affaire le but du Conseil est de favoriser l'extension de la carrière tout en préservant les riverains et que c'est pourquoi il demande aux membres du Conseil de réfléchir sur la possibilité d'insertion ,dans la délibération qui sera prise ,d'une clause sur la mise en place d'un Conseil de surveillance de l'environnement de la carrière qui pourrait être composé du Maire,

d'un représentant de la carrière, d'un habitant de chaque hameau riverain et d'un membre de la Préfecture. Cette clause protégerait à la fois l'exploitant de la carrière, les riverains et le Conseil municipal.
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition qui sera encore débattue lors de la prise de délibération issue du résultat de l'enquête publique.

7/Calendrier des activités 2017.
Les membres du Conseil élaborent ensemble le calendrier des activités 2017.
Les 3 marchés de nuit sont maintenus, le dernier sera décalé au 23 août. Les musiciens sont retenus (La Clef du Bonheur, Christian ROQUES et M. FAURE de SAINT-GERMAIN des PRES).
La Fête de la musique aura lieu le samedi 17 juin sous la nouvelle extension du bâtiment communal (3 orchestres sont déjà réservés). Le Maire indique que c'est une promesse qu'il avait faite aux participants de la dernière fête de la musique. Il charge Frédéric LEYMARIE et Pascal GERAUD de coordonner les travaux de construction de ce bâtiment pour que la promesse soit tenue et qu'il soit inauguré le jour de cette fête de la musique où tous les habitants de la commune seront conviés au buffet qui sera offert à cette occasion.
La date de la Fête de SAINT-MESMIN (1ère quinzaine d'août) est réattribuée à l'unanimité des membres du Conseil à AUVEZRE ANIMATION qui pourra bénéficier de l'aide et du soutien de la municipalité pour les activités qu'elle organisera aux Etangs de LA ROUYE.
Le menu du repas des Aînés est arrêté à l'unanimité. Le champagne sera offert par les principales associations de la commune.

8/ Point sur la réserve d'eau à Charoncle.
Olivier ROCHE présente le projet de bac souple ainsi que le devis qui est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil.
Le Maire charge maintenant Olivier de trouver, en liaison avec les pompiers un emplacement adapté, de faire faire un devis pour le terrassement et la clôture de cet espace après quoi le Conseil prendra la décision qui s'impose.

9/ Travaux divers :
Ouverture du chemin rural aux Pagnons.
Le Maire annonce qu'un compromis a été trouvé avec les riverains et que les travaux vont commencer dès le mois de janvier.
Conteneurs semi-enterrés.
Le Maire annonce que les travaux devraient être réalisés avant le 31 décembre.
Clocher de l'Eglise.
Le Maire annonce que le recours à une nacelle s'avère trop onéreux et qu'il a donc fallu trouver un prestataire pour échafauder. Cet échafaudage sera mis en place en janvier après quoi les entreprises BAYLET et GADAUT pourront intervenir pour refaire le mur et zinguer la partie haute
La crèche mise en place ans l'Eglise par Valérie LEYMARIE sera ainsi facilement accessible.
10/Point sur les différentes réunions :
Le Maire rappelle que le Cantou a reçu l'agrément « Gîtes de France 3 étoiles » et que depuis les réservations se multiplient .Il ajoute qu'il va recevoir l'agrément de la Fédération Nationale des Pêcheurs. Il annonce que le projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère est en cours d'élaboration par le Conseil Départemental et qu'il va être présenté en commission départementale pour inscription au budget du département en 2017 pour réalisation des premiers travaux fin 2017.
Il indique que le service du SPANC a pratiquement terminé le contrôle des installations de la commune et que la Mairie va mettre en place un suivi des préconisations faites à chaque habitant.
Le Maire précise que le projet « Eoliennes »suit son cours et que le retard pris est dû au fait que la Société Phoebus Energy souhaite installer des éoliennes plus hautes que celles initialement prévues et que l'Armée de l'Air doit à nouveau se prononcer.
Concernant la future communauté de communes, le Maire rappelle que celle-ci sera effective dès le 1er janvier 2017, il ajoute qu'il a été sollicité pour un poste de vice-président et il demande l'avis des conseillers sur cette possibilité. Les conseillers lui demandent à l'unanimité d'accepter cette proposition.
Avant de conclure cette réunion l'ensemble des Conseillers félicitent Valérie LEYMARIE et Eric MESPLET pour la décoration et les illuminations du Bourg
L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 00h15.G.B.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE de Payzac Savignac-Lédrier

Pluies d'hiver et de printemps ont marqué le début de l'année 2016 en rechargeant les nappes, suivie par une sécheresse d'été et d'automne très marquée mais sans conséquence sur notre ressource l'Auvézère. La consommation devrait être légèrement supérieure à 2015, sans augmentation du prélèvement dans la rivière grâce à un bon rendement du réseau de distribution supérieur à 80%.

Les travaux terminés ou commencés au cours de l'année 2016 :

Réservoir Lanouaille avant travaux

- La fin du renouvellement des conduites fonte 150 à la Croix Merle commune de Savignac-Lédrier.

- La fin de la réhabilitation complète du réservoir de Lanouaille financé par le SIAEP suivi par la mise en place d'une fresque avec pour thème nos productions agricoles et financée par la Commune de Lanouaille, la Communauté du pays de Lanouaille et la Fondation Agir du Crédit Agricole.

- La fin de la couverture de l'agrandissement de l'usine de Payzac avec l'aide du Département.

- Les travaux prévus au budget 2016 sont en cours sur les trois réservoirs restant à réhabiliter dans l'ordre suivant : le réservoir au sol de la Chapelle aujourd'hui presque terminé, suivi par le réservoir au sol de Cornut (Commune de Génis) puis le réservoir sur tour de La Chapelle mais uniquement pour des travaux de remplacement des conduites. Ces travaux ont été attribués à la Sté VTC de Thiviers. Estimation 270 000 € HT.

- La fin du renouvellement des conduites fonte 150 à la Croix Merle commune de Savignac-Lédrier.

- La fin de la couverture de l'agrandissement de l'usine de Payzac avec l'aide du Département.

- Les travaux prévus au budget 2016 sont en cours sur les trois réservoirs restant à réhabiliter dans l'ordre suivant : le réservoir au sol de la Chapelle aujourd'hui presque terminé, suivi par le réservoir au sol de Cornut

Réservoir Lanouaille après travaux

Ces travaux ont été attribués à la Sté VTC de Thiviers. Estimation 270 000 € HT.

- Le renouvellement des canalisations vers Cornut en amont et en aval du Pont de Savignac Lédrier sur une longueur de 1800m environ en fonte diamètre 200mm sont terminés. Ainsi, cette conduite est renouvelée depuis le réservoir sur tour de la Chapelle jusqu'au pied du village du Puybialy. Ces travaux ont été confiés à la Sté ERCTP. Estimation 195 000€ HT.

Au niveau gestion administrative :

Comme nous vous l'expliquions dans le bulletin 2015, la loi **NOTRe** (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **Ré**publique) sortie en Août 2015 bouscule l'organisation territoriale des collectivités. La compétence **Eau Potable** passera en 2020 aux Communautés de Communes. Pour ne pas être absorbé par les Communautés, le périmètre d'action du Syndicat doit couvrir **trois Communautés de Communes**.

Ainsi, le **Syndical de Payzac Savignac-Lédrier doit fusionner avec les Syndicats d'Excideuil et de Nanthiat**. L'arrêté préfectoral du **26/09/2016** a signifié leur dissolution et la création au premier Janvier 2017 du **Syndicat Nord Est Périgord**, siège social à Lanouaille avec 27 Communes membres soit 54 délégués, 7 700 abonnés,880 kms de conduites.
Les gestionnaires gardent leurs contrats respectifs: SOGEDO pour Excideuil et Payzac Savignac Lédrier, SAUR pour Nanthiat.
Début Janvier 2017, la première réunion de ce nouveau syndicat procédera à **l'élection de son Président et à celle du bureau**.
Souhaitons que l'importante assemblée qui compose ce nouveau Syndicat sache œuvrer pour le bien de tous et le respect de chacun.

Se termine ainsi l'histoire de notre Syndicat Payzac Savignac-Lédrier créé en 1951 sous l'impulsion de Mrs Devaud et Contrant avant de s'étendre sur 8 Communes supplémentaires : Lanouaille, Angoisse, Sarlande, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, Salagnac, Génis et Ste Trie.

.

Pour ma part, j'ai été très heureux de présider pendant ces neuf années le Syndicat de Payzac Savignac Lédrier et je remercie chaleureusement les 4 Vices Présidents et les délégués qui m'ont apporté leur soutien sans faille et favoriser l'évolution du service d'eau potable pour toute la population desservie.
Le Comité syndical et moi-même, vous présentons nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2017.

Pour votre service :
Contact SOGEDO Excideuil
Tél. : 05 53 62 41 33

Le Président du SIAEP de Payzac Savignac Lédrier
Albert Pouquet
Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48

Les événements du trimestre en photos

IPNS